

HUGUES PORTELLI

La proportionnelle et les partis
Etude de cas

Dans quelle mesure les effets de la représentation proportionnelle sur ce sous-système politique que constitue un parti peuvent-ils varier en fonction de facteurs tels que la composition même de ce parti, l'environnement institutionnel et culturel de la société où il agit ? L'étude comparée du Parti socialiste en France, de la Démocratie chrétienne en Italie a paru significative dans la mesure où, au-delà de la différence évidente de leur histoire et de leur culture respectives ces deux partis présentent un certain nombre de traits communs (fonctionnement démocratique, *catch all party*, direction du gouvernement) qui ne rend pas leur comparaison totalement arbitraire.

Les cas du PS français et de la DC italienne sont d'autant plus intéressants que l'un et l'autre n'ont pas toujours utilisé la représentation proportionnelle pour la désignation de leurs organes dirigeants. Par ailleurs, la représentation proportionnelle ne constitue pas, dans les deux cas, un modèle pur, mais connaît des correctifs qui se combinent aux effets des institutions et de la vie politique nationale pour aboutir dans chaque cas à des résultats originaux.

I. LES EFFETS DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE
SUR LE FONCTIONNEMENT DES DEUX PARTIS

1. Dans les partis comme les Etats, les modes de scrutin varient. Et de fait, les deux partis n'ont pas toujours recouru à ce mode de désignation de leurs dirigeants.

La SFIO se constitue en 1905 et opte d'emblée pour la représentation proportionnelle. Ce choix s'explique largement par la consti-

tution « fédérale » du parti : les groupes qui forment le Parti socialiste étaient jusqu'en 1905 des partis autonomes et rivaux et leur unification, particulièrement délicate, n'a pu être obtenue que sous la pression de l'Internationale et la condition que, l'unité faite, chaque composante garde son identité. De fait, les organes dirigeants n'auront qu'un poids limité (à l'exception du groupe parlementaire) face aux fédérations départementales et aux courants organisés (qui recoupent partiellement les anciens partis). La scission de Tours et la volonté de préserver l'intégrité du patrimoine de la « vieille maison » conduisent à maintenir la proportionnelle, présentée comme la garantie de la démocratie interne à l'opposé du centralisme démocratique du PCF.

A la Libération pourtant, les critiques convergent pour rejeter un système jugé responsable du scissionnisme endémique (en 1920, 1933, 1938) et de la paralysie du parti. La SFIO opte pour un scrutin de liste unique destiné à éviter la cristallisation des courants. Très vite on s'apercevra qu'il suffit que quelques puissantes fédérations (Nord, Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône) se concertent et votent pour les mêmes candidats figurant sur la liste pour qu'une seule tendance monopolise le pouvoir. C'est ainsi que Guy Mollet sera durant un quart de siècle l'inamovible secrétaire général du parti.

En 1971, lors du Congrès d'Epinay, le débat sur le mode de désignation des dirigeants du parti est de loin le plus acharné. Outre des facteurs conjoncturels, la proportionnelle sera adoptée afin de maintenir l'identité de chacune des composantes qui préexistent à la fondation du nouveau Parti socialiste, mais surtout afin d'éviter le retour au « pouvoir personnel » : les propositions de proportionnelle corrigée tournent court et c'est la proportionnelle intégrale qui est adoptée. Elle sera couplée avec une « démocratisation » de la direction (le secrétaire général étant remplacé depuis 1969 par un premier secrétaire, *primus inter pares*).

La Démocratie chrétienne italienne connaîtra les mêmes débats. A la Libération, c'est, comme à la SFIO, le scrutin de liste qui prévaut. Chaque délégué doit voter pour les quatre cinquièmes des membres du Conseil national (60 membres) qui désigne le secrétaire politique du parti. Mais, sous la pression de la gauche du parti, et pour tenir compte des différenciations qui se développent au sein de la DC, celle-ci va introduire la représentation proportionnelle en 1964. Elle sera maintenue par la suite.

2. D'entrée, la représentation proportionnelle a fait l'objet de certains correctifs dans les deux partis. Dans la DC, face à la multi-

plication des courants, une barre de 10 % sera introduite en 1972. Par ailleurs, la proportionnelle ne permet de ne désigner qu'environ 50 % des membres du Conseil national, puisque en sont membres de droit tous les dirigeants remplissant des charges importantes dans l'Etat (exécutif, législatif, régions), ce qui donne aux grands notables du parti le moyen de neutraliser l'expression de la base, quel que soit le mode de scrutin.

Au PS, la règle introduisant un minimum de 5 % pour avoir une représentation n'a pas eu d'effet décisif. Plus sérieuse par contre a été l'obligation, pour déposer une motion (et donc concourir), de bénéficier de la signature d'un membre sortant au moins du Comité directeur. De la sorte, la RP s'est vue empêchée de sanctionner l'apparition de courants effectivement nouveaux.

La représentation proportionnelle a donc conduit à figer l'oligarchie politique dans la composition où elle s'est établie dans la DC en 1964 et dans le PS en 1971-1974. Chaque courant désignant ses candidats (par liste) aux organes de direction, l'oligarchie de chaque parti n'a pu fonctionner que par cooptation. Pourtant, de nouveaux courants sont bien apparus dans la DC après 1964 ou dans le PS après 1974. Mais ces courants n'ont été que la conséquence de l'éclatement des groupes existants, chaque sous-courant prenant sa liberté.

Ce fractionnement a été très différent dans les deux partis. Au PS, il s'est avéré conjoncturel et lié à un échec stratégique (crise de l'Union de la Gauche pour le CERES qui subit une scission en 1979) combiné à une crise de leadership (éclatement du conglomerat mitterrandiste la même année). Sitôt cette crise colmatée et cet échec surmonté, une recomposition plus ou moins forcée s'est produite.

Dans la DC, l'éclatement des courants a été essentiellement lié à la généralisation du clientélisme. Celui-ci s'est localisé et personnalisé, notamment après la réforme régionale de 1970. La barre de 10 % pour les congrès nationaux n'a pas empêché que la fragmentation se développe au niveau régional où la même barre des 10 % n'avait évidemment pas le même effet. Cette décentralisation de la courantocratie a rendu toute recomposition ultérieure très difficile. Celle-ci ne s'est effectuée qu'à partir de 1982, lorsque le processus de fragmentation a atteint le seuil de l'atomisation. Depuis, la lutte des courants est celle de conglomerats de micro-courants, deux (en 1984) ou trois (en 1982) nébuleuses se constituant provisoirement à l'occasion du Congrès national.

L'ultime conséquence de l'introduction de la RP est d'institutionnaliser les courants. Ceux-ci deviennent des machines électorales, véritables micro-partis dans le parti, avec leur appareil, leur presse,

leur culture, leur formation propres. Même lorsque ces courants régressent au statut de sous-courants, ils gardent (dans la mesure de leurs moyens) un minimum d'ossature, la RP laissant toujours entrevoir la possibilité d'une renaissance (comme dans les cas de crise précités). On le voit aujourd'hui au sein des nébuleuses que sont les actuels courants démocrates chrétiens, mais aussi dans le conglomerat (à géométrie variable) de sous-courants qu'a toujours été le courant mitterrandiste.

Ces effets, manifestes ou latents de la RP sur la vie interne des partis se combinent à ceux consécutifs à l'influence du système politique.

II. LE POIDS DU SYSTÈME POLITIQUE NATIONAL

Les effets de la représentation proportionnelle sur le fonctionnement interne des deux partis en tant que sous-systèmes politiques sont largement influencés par les contraintes du système politique national.

Or il est évident que les deux partis doivent tenir compte d'institutions profondément différentes d'un pays à l'autre. Ces différences tiennent notamment à la nature du pouvoir, au système électoral et à l'exercice du pouvoir gouvernemental.

1. *Les contraintes du pouvoir d'Etat*

Dans un système politique où la séparation entre pouvoir d'Etat et système partisan est fortement accentuée et où l'essentiel du pouvoir est concentré entre les mains du Président de la République, il est inévitable que tout parti de gouvernement (ou aspirant à l'être) soit amené à se structurer en fonction du modèle étatique. A l'inverse, s'il se trouve aux prises avec un type de pouvoir où cette séparation n'existe pas (contrairement à ce qui était en grande partie le cas sous la IV^e République) et où le régime parlementaire se combine avec une forte décentralisation, le mode de fonctionnement du parti s'en ressentira fortement.

En France, le Parti socialiste a vu son appareil national se structurer dès 1971 de façon très centralisée et personnalisée : malgré la représentation proportionnelle, les différents organismes n'ont plus correspondu à leur fonction initiale ; le parlement du parti (comité directeur) perdait tout pouvoir « législatif » et c'est le secrétariat national qui exerçait une véritable fonction gouverne-

mentale. Au sein de ce gouvernement, le premier secrétaire se trouvait vite doté de pouvoirs considérables au point d'exercer un leadership incontesté. A ce phénomène de présidentialisation du parti calqué sur celui des institutions étatiques, s'est juxtaposé un phénomène de type extra-parlementaire : autour du premier secrétaire, une série d'organismes plus ou moins officieux (dont une commission des experts), échappant à toute élection (et donc à toute proportionnelle) mais choisis *intuitu personnae* se mettaient en place et faisaient écran entre le leader du parti et les organismes représentatifs. Contrairement au souhait de ceux qui avaient conçu l'introduction de la représentation proportionnelle, le pouvoir dans le PS se calquait sur le modèle centralisé et personnalisé de la V^e République, à l'unisson des autres formations politiques qui connaissaient le même type d'évolution.

C'est le même phénomène d'interpénétration entre système politique national et sous-système du parti qui a prévalu dans la DC italienne. Les institutions italiennes reposant sur la multiplicité des centres de pouvoirs (entre Etat central et régions, entre gouvernement et centres de pouvoir parallèles — *sottogoverno*), la DC, au pouvoir sans interruption depuis 1945, s'est progressivement moulée sur ce modèle. La répartition des charges dans le parti est fonction de cet éclatement. Le fameux manuel Cencelli, qui distribue les charges — indistinctement dans l'Etat ou le parti —, institutionnalise cette pratique : en fonction des résultats de chaque courant au dernier congrès national, les différents postes sont répartis à la proportionnelle : présidence de la République et présidence du Conseil, ministères et sous-secrétariats d'Etat, présidences des Chambres, postes de direction dans le parti : lors de la constitution du dernier gouvernement Craxi, la règle a été appliquée à la lettre et on a pu voir l'un des courants minoritaires de la DC bloquer la constitution du gouvernement jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause. Si l'on ajoute que le manuel Cencelli — création démocrate-chrétienne — est devenu général et s'applique à l'ensemble des courants et sous-courants de la majorité, tous partis confondus, on comprendra à quel point la proportionnalisation du pouvoir a atteint un degré inégalé.

Dans ces conditions, les pouvoirs du leader du parti sont traditionnellement des plus limités. Les fortes personnalités ont été généralement victimes de ce système et les déboires d'Amintore Fanfani, aussi bien à la direction du gouvernement qu'à celle de la DC l'illustrent clairement. Seul Aldo Moro, grâce à ses capacités extraordinaires de médiation, réussit dans les années 1960-1970, à tisser

un réseau de pouvoir capable d'utiliser au mieux cette fragmentation extrême. Les autres dirigeants furent à l'inverse des personnages plutôt médiocres, fruits de ces combinaisons.

2. *Les contraintes du système électoral dominant*

La représentation proportionnelle dans le parti est également tributaire dans ses effets du mode de scrutin en vigueur au niveau national. Si les deux coïncident (comme en Italie), l'effet de la RP sera maximum tandis qu'il est considérablement limité en France où le système majoritaire est dominant pour les élections politiques.

En Italie, l'introduction en 1946 de la représentation proportionnelle constitue un fait politique essentiel : le choix de la proportionnelle par les partis est antérieur à la consultation du peuple sur le régime (République ou monarchie) ou à l'élection de l'Assemblée constituante. C'est l'article 1 non écrit des institutions, le plus important. En quelque sorte, ce mode de scrutin a imprimé sa marque à toute la société politique, mais également à la société civile puisqu'il n'est pas de groupe ou d'institution où ne pénètre la RP (partis, syndicats même patronaux, etc.). Si l'on ajoute que la RP se combine, pour les élections nationales, avec le vote de préférence, qui permet à l'électeur de choisir sur la liste du parti le nom de trois ou quatre candidats selon le nombre de députés à élire dans la circonscription, il est inévitable que la « courantocratie » soit le prolongement de la RP. La concurrence ne se limite pas aux partis mais s'étend aux candidats d'une même liste ; ceux-ci n'ont de chance d'être élus que s'ils bénéficient d'une puissante clientèle dans et hors le parti sur le plan local, structurée au sein et autour d'un courant.

L'effet au niveau du parti est amplifié par le mode de fonctionnement interne de la proportionnelle : les délégués au congrès national étant répartis (suivant les derniers statuts) en fonction du nombre de votes obtenus aux élections nationales, et ces votes étant surtout obtenus dans les zones où la structure clientélaire et personnelle du pouvoir est la plus forte (moitié sud de l'Italie), la DC est tombée entre les mains des « Méridionaux », et le pouvoir a été contrôlé par les chefs des plus grandes clientèles (telles qu'elles se mesurent par le moyen des votes de préférence). Le parti se trouve donc divisé entre de grandes féodalités qui constituent une oligarchie extrêmement difficile à ébranler (l'actuelle n'entre en crise qu'après trente ans de règne sans partage) et rendant presque impossible l'émergence d'un leadership.

C'est le phénomène exactement inverse qui a prévalu au Parti socialiste. Au moment où la RP était adoptée pour désigner les organes de direction, c'est le système majoritaire qui régissait toutes les élections politiques. Très vite, son influence s'est fait sentir. D'une part la désignation du secrétariat national (véritable centre du pouvoir) a échappé à la proportionnelle puisqu'il a été décidé d'emblée de l'élire au scrutin majoritaire afin d'en réserver l'attribution à la coalition majoritaire au congrès. La RP n'a donc régi que les instances délibérantes (comité directeur et bureau exécutif), tandis que le courant majoritaire pouvait gouverner sans difficulté le parti. Par ailleurs, la conséquence logique du scrutin majoritaire, c'est-à-dire la bipolarisation, a fait rapidement connaître ses effets au sein du PS : face au mitterrandisme qui absorbait progressivement les courants mineurs, le courant Mollet jusqu'en 1974, puis le CERES (de 1975 à 1978) et enfin les rocardiens constituaient le pôle minoritaire. Simplement, du fait de la RP, cette bipolarisation a pris une forme originale : la coalition majoritaire se constituant autour du courant de majorité relative (telle qu'elle apparaissait au vote indicatif à la RP), c'est-à-dire depuis 1973 le courant mitterrandiste.

3. L'exercice du pouvoir entraîne enfin une dernière remise en cause des effets classiques de la proportionnelle. Au PS, la RP a, dans un premier temps, introduit certaines caractéristiques connues des partis italiens : c'est ainsi qu'une certaine lotisation du pouvoir par les courants s'est développée tant au niveau du gouvernement (les chefs de file des courants devenant ministres d'Etat des gouvernements Mauroy I et II) que du secteur public (les courants n'ont pas été étrangers à la nomination des directeurs d'entreprises nationalisées, notamment dans les banques) ou du clientélisme classique (amplifié depuis le 10 mai 1981) lié aux nominations dépendant du gouvernement. Mais cette proportionnalisation (limitée) du pouvoir et du clientélisme ne saurait masquer le déclin de la proportionnelle au sein du parti.

Le Congrès de Valence (octobre 1981) consécutif au triomphe électoral du parti a été marqué par le gel de la proportionnelle, tous les courants refusant de se démarquer. Le statut du PS n'ayant pas prévu l'unanimité, la direction n'a eu d'autre choix que de geler les rapports de force du congrès précédent tout en donnant une prime au courant du Président au détriment de ceux qui avaient osé rivaliser contre lui dans un passé récent. La même règle a donné lieu à des opérations assez compliquées lorsqu'il fallut l'appliquer à l'échelon local. Le Congrès de Bourg-en-Bresse a été partiellement

caractérisé par les mêmes difficultés. Si la proportionnelle a pu jouer du fait de la présence du CERES et d'un courant rocardien dissident, il a fallu procéder à de subtils dosages pour répartir entre mitterrândistes, mauroyistes et rocardiens (qui refusaient de se compter) les 75 % de la motion majoritaire. Situation inévitable dans la mesure où le parti au pouvoir doit, sous la V^e République, montrer sa solidarité sans faille avec le Président, mais qui conduit à une léthargie rapide de toute son organisation.

Lorsque la représentation proportionnelle a été introduite dans la Démocratie chrétienne (en 1964), le parti était déjà au pouvoir depuis vingt ans. La RP n'a pu donc qu'amplifier les tendances qui pré-existaient dans les rapports parti-Etat et parti-pouvoir économique.

Avant 1964, les courants étaient déjà constitués sur des bases qui combinaient culture politique (pour un degré toujours décroissant), base sociale et rapport avec tel secteur du pouvoir d'Etat, du *sotto-governo* et des groupes de pression. La représentation proportionnelle a tout à la fois accéléré le phénomène d'autonomisation des différents courants et l'unanimité du parti. D'un côté chaque courant est devenu la machine de pouvoir (pour l'élection ou la négociation) d'un ou plusieurs caciques, ayant généralement rang de ministres permanents, au-delà de la valse des gouvernements, avec son appareil et ses moyens (financiers et médiatiques) propres ; de l'autre la proportionnelle a permis de transformer, à l'époque où les courants ont atteint leur apogée dans la représentation des intérêts (de 1964 à 1972), la DC en une sorte d'immense chambre de compensation entre les différents groupes de pression (sociaux, économiques, culturels) liés au parti dominant.

Le règne sans partage de la proportionnelle s'est traduit par l'application du manuel Cencelli à tous les secteurs de la vie politique, administrative et économique qui tombaient, *via* l'Etat, sous le contrôle de la DC et le système a fonctionné sans trop d'à-coups aussi longtemps que le parti est demeuré nettement dominant et que la corruption est restée relativement discrète.

III. LA CRISE DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Malgré — ou à cause — des profondes différences qui caractérisent son usage dans les deux partis, la représentation proportionnelle est entrée dans une crise telle que certains envisagent sa disparition, et que son utilisation a d'ores et déjà été réduite en Italie.

1. Tout d'abord, la représentation proportionnelle ne permet plus une sélection satisfaisante des élites politiques.

Aussi longtemps que le PS était dans l'opposition, chaque courant a été un moyen de constituer un personnel dirigeant et la proportionnelle permettait une sélection entre les différentes oligarchies. A partir du moment où les socialistes se sont retrouvés au pouvoir, le mécanisme est entré en crise. Chaque leader de courant se retrouvant ministre (et les gouvernements Mauroy et Fabius ont institutionnalisé ce statut), les différents courants ont eu de plus en plus de difficulté à se démarquer les uns des autres, du fait d'une solidarité gouvernementale commune. Par ailleurs, conformément aux règles de la V^e République, dès lors qu'un parti accède au pouvoir, le renouvellement de son groupe dirigeant passe par l'accès au gouvernement (au sens large) et non par le *cursus honorum* traditionnel (de courant et de parti) : si la participation du PS au pouvoir devait se prolonger, il est vraisemblable que ce phénomène se développerait (1).

Dans la Démocratie chrétienne, la crise de la représentation proportionnelle est largement due à son exaspération. La division des courants en sous-courants a atteint, dans la seconde moitié des années 1970 un degré tel, sous l'effet de la fragmentation du clientélisme et des luttes internes, que l'atomisation est devenue la règle : le principal courant, les dorotéens, a littéralement imploré et la médiation est devenue impossible surtout après l'assassinat d'Aldo Moro. Faute de personnalité capable d'imposer son leadership et, en l'absence de courant fédérateur, la DC est devenue une immense nef sans pilote, proie facile pour ses rivaux, les partis laïcs. Cela explique en grande partie pourquoi ces partis, de taille et d'influence incomparablement plus réduites que la DC, ont pu, en s'alliant avec tel ou tel courant, neutraliser le parti catholique et, en exerçant une sorte de surenchère permanente, lui ravir une bonne partie des principaux postes de l'Etat (présidence de la République, présidence du Conseil) ou du *sotto-governo* (pouvoir local, secteur public ou parapublic, audio-visuel, etc.).

2. Le fonctionnement interne de la représentation proportionnelle a été gravement affecté par la crise générale des cultures politiques, ainsi que par la désidéologisation consécutive à la gestion du pouvoir.

(1) Avec d'autant plus de facilité que, déjà dans l'opposition, on a pu constater qu'une bonne partie des dirigeants du PS l'étaient devenus sans passer par les voies habituelles : adhérant directement à la direction du parti *via* l'entourage du premier secrétaire (L. Jospin, secrétaire national un an après son adhésion, L. Fabius, directeur de cabinet de F. Mitterrand un an après son adhésion...).

La Démocratie chrétienne avait pu connaître une dialectique interne assez riche dans la mesure où les différents courants représentaient des conceptions diverses de l'action politique, s'appuyaient sur des bases sociales déterminées et défendaient des projets différents : du syndicalisme catholique au conservatisme traditionnel, en passant par la technocratie d'Etat et le populisme, plusieurs conceptions de la démocratie chrétienne s'affrontaient. La dégénérescence clientélaire du parti, l'usure du pouvoir ont conduit à l'effacement de ces clivages : les discours politiques, coupés de leurs racines, sont devenus interchangeable et n'ont plus permis, sinon pour des minorités marginales (notamment le courant Forze Nuove, de C. Donat-Cattin, fidèle au vieux populisme catholique), d'opérer une démarcation. La disparition du courant dorotéen n'a pas empêché l'extension à tout le parti du dorotéisme, pratique purement gestionnaire du pouvoir et défense du *statu quo* entre les groupes d'intérêt.

Au Parti socialiste, la crise consécutive à la gestion du pouvoir a conduit le PS à effectuer en quelques mois le processus de désidéologisation que la DC avait accompli en vingt ans. L'association de tous les courants au pouvoir, leur avalisation du tournant de juin 1982 (avec plus ou moins de retard) rendent beaucoup plus difficile une dialectique interne où l'idéologie était essentielle. La généralisation du révisionnisme, y compris chez les anciens « orthodoxes » rend problématique le fonctionnement des courants et donc de la proportionnelle. Celle-ci ne pourra être maintenue à l'avenir que si, le retour à l'opposition aidant, une re-idéologisation partielle du PS se produit. Opération délicate dans la mesure où, après quatre ans de gestion, tous les courants, construits sur des clivages dépassés, n'ont plus d'unité — sinon clientélaire. Faute de recomposition politique du PS (et donc de la constitution de nouveaux courants sur de nouvelles bases politiques), la survie des anciens ne signifierait que le maintien de simples machines électorales, destinées à propulser vers la direction du parti ou des candidatures aux élections des personnages au profil indéterminé.

3. La crise des courants et de la représentation proportionnelle qui les cristallise est enfin aggravée par la personnalisation accrue du pouvoir dans les partis politiques. Le phénomène est bien connu dans les partis français depuis l'élection du Président de la République au suffrage universel. C'est le cas pour le leader du parti, mais aussi pour tous ceux qui sont considérés comme présidentiables. De ce fait, la proportionnelle subit une sérieuse correction : elle ne

peut jouer qu'entre des courants pourvus d'un président potentiel. Les autres sont laminés pour manque de crédibilité : ainsi en a-t-il été des courants Mollet, Savary ou Poperen par exemple tandis que n'ont subsisté que les quatre tendances dotées d'un présidentiable (Mitterrand, Mauroy, Rocard, Chevènement). La proportionnelle ne joue donc que lorsque la partie est ouverte entre eux (comme en 1979-1980) pour s'effacer une fois le leadership établi ou consolidé.

Même la Démocratie chrétienne a été transformée partiellement par cette tendance générale à toutes les démocraties libérales. Si un parti comme le Parti socialiste italien a été le premier transformé par cette personnalisation (avec Bettino Craxi), la DC a suivi la même voie en deux temps : après une première phase d'assainissement provisoire durant les dernières années d'Aldo Moro (avec le secrétariat de Benigno Zaccagnini) et le retour à l'ingouvernabilité du parti qui suivit sa disparition, l'élection de Ciriaco De Mita à la tête de la DC a marqué un tournant (Congrès de mai 1982) : l'élection du secrétaire politique directement par les délégués au Congrès national a voulu marquer le refus des médiations oligarchiques et le primat de la base sur les notables. Dans la mesure où la tendance (elle-même conglomérat de sous-courants) qui soutient depuis 1982 M. De Mita ne constitue que le tiers du parti, cette élection par le congrès signifie simplement que les alliances entre courants ne peuvent plus s'effectuer qu'au grand jour et immédiatement. Elle n'a également de sens que parce que le secrétaire politique de la DC a des pouvoirs considérablement renforcés par rapport à ceux de ses prédécesseurs.

Ce renforcement est largement dû à l'usure des vieux caciques de la DC, à l'éparpillement des courants (qui ne constituent plus de puissantes machines) et à la création d'une bureaucratie de parti sous sa coupe (doublée de conseillers personnels). Il est également consécutif à l'évolution du système politique italien qui fait des secrétaires généraux des partis de la majorité gouvernementale des personnages clés, plus puissants que les présidents des groupes parlementaires ou que les ministres.

Il ne faut cependant pas conclure de cette évolution récente la fin de la courantocratie et de la proportionnelle. Lors du dernier congrès (en mai 1984) de la DC, M. De Mita a certes été réélu (et ce malgré la défaite électorale du parti) mais son score a été nettement inférieur au total des mandats qu'il était en droit d'espérer du fait de l'ampleur de la coalition qui le soutenait. M. Scotti, candidat du courant Forze Nuove (populiste, 10 % des mandats) a triplé son score potentiel grâce aux voix émanant de courants de la majorité qui voulaient éviter que la victoire de M. De Mita se transforme

en triomphe. La personnalisation du pouvoir n'est donc pas encore un phénomène irréversible.

La comparaison des effets de la représentation proportionnelle au PS et dans la DC italienne montre donc à quel point le fonctionnement interne des partis est largement influencé par les institutions politiques nationales (organisation des pouvoirs publics, système électoral) au point de conduire à des effets largement contradictoires dans les deux partis. On pourrait arguer du poids décisif des structures sociales et culturelles, profondément différentes d'un pays à l'autre, et qui ne sont pas sans effets sur le fonctionnement des courants. Pourtant cette objection ne vaut qu'en partie. Si l'on compare par exemple la SFIO telle qu'elle a fonctionné de 1905 à 1940 et le PS d'après 1971, on voit bien comment les institutions ont joué un rôle central : malgré le Front populaire et la direction du gouvernement, Léon Blum a vu la courantocratie s'exacerber dans la SFIO en 1936-1937 et sa majorité interne s'effriter dangereusement au cours même de l'expérience gouvernementale. A l'inverse, la RP a été mise en sommeil depuis le 10 mai 1981 et la cohésion du PS a atteint un degré tel qu'il est rentré dans une sorte de léthargie.

La logique des institutions et du mode de scrutin qui régit la conquête réelle du pouvoir (présidentiel ou parlementaire) imprime sa marque au comportement de la classe politique jusque dans les replis de la vie des partis, des courants ou des sous-courants. Et contre cette logique, le mode de scrutin en vigueur pour désigner les instances d'un parti peut d'autant moins résister que ce parti est intégré au système politique national et reconnaît ses règles comme légitimes.

HUGUES PORTELLI. — Parties and proportional representation : a case study.

The effects of proportional representation within the Socialist Party compared with the Italian DC point out how much the institutions logics and the electoral systems which organise the access to Parliament influence the political class behavior, the parties organization or the functioning of the party's factions.

RÉSUMÉ. — *La comparaison des effets de la représentation proportionnelle au PS et dans la DC italienne souligne à quel point la logique des institutions et du mode de scrutin qui régit la conquête du principal pouvoir dans l'Etat imprime sa marque au comportement de la classe politique : qu'il s'agisse de l'organisation des partis ou du fonctionnement des courants que révèle la proportionnelle.*